

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéInformation du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. DE CHANIERES

| | | | |
|------------------------------|----------------------------------|-------------------|---|
| Prélèvement | 00142405 | Commune | CHERAC |
| Unité de gestion | 0015 - A.I. DE CHANIERES | Prélevé le | lundi 29 janvier 2024 à 10h10 |
| Installation | UDI 000044 - R. SUD DE CHANIERES | par | M. ROBUCHON |
| Point de surveillance | 0000000060 CENTRE BOURG | Motif | Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel |
| Localisation exacte | ROBINET LAVABO SANITAIRES MAIRIE | Type d'eau | Eau distribuée désinfectée |

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00142354 Référence laboratoire : 24012600783301

| Analyses laboratoire | Résultats | Limites | Références | Observations |
|--|------------|---------|------------|----------------------------|
| OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX | | | | |
| Cuivre | 0,036 mg/L | 2 | 1 | Valeur hors limites |
| Nickel | 26 µg/L | 20 | | |
| Plomb | 1,9 µg/L | 10 | | |

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00142405)

Teneur en Nickel supérieure à la valeur maximale autorisée. Elle peut être due à la nature du réseau de distribution d'eau desservant le point contrôlé (réseau intérieur). Il convient de recommander aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Un nouveau contrôle a été programmé.

La Rochelle, le 6 février 2024

Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT